

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

La Suisse est le seul pays à s'être prononcé contre un nouvel instrument juridique pour la protection des paysans

Berne/Lausanne, le 22 mars 2012. Lors de la 19^e session du Conseil des droits de l'homme qui se tient actuellement à Genève, seule la Suisse a publiquement pris position contre un nouvel instrument juridique visant à améliorer la protection des paysans et des paysannes, pourtant soutenu par huit Etats. Le groupe d'experts de l'ONU avait estimé absolument nécessaire ce nouvel instrument, réclamé depuis des années par le mouvement international de paysans Via Campesina, qui représente des millions de paysans dans le monde.

L'argument de la Suisse est de dire que les instruments actuels en matière de droit international sont suffisants, et qu'elle préfère s'engager en faveur de leur mise en œuvre. "Une position particulièrement cynique, si l'on songe que la Suisse a précisément refusé de signer le protocole facultatif permettant de mettre en œuvre les droits existants", précise Ester Wolf, responsable pour le droit à l'alimentation à Pain pour le Prochain.

Un point important qui devrait figurer dans la déclaration des Nations Unies pour la protection des droits des paysannes et des paysans est la reconnaissance de leurs droits sur leurs semences traditionnelles. Condition sine qua non pour la survie de la petite paysannerie dans les pays du Sud puisqu'elle n'est pas en mesure d'acheter au prix fort les semences brevetées des grands semenciers. Il s'agirait là de la toute première fois qu'un instrument de droit international ferait référence à cette question cruciale. Ce que ne sauraient tolérer, semble-t-il, les multinationales agrochimiques qui se partagent désormais le marché mondial des semences, dont certaines, telle Syngenta, ont leur siège en Suisse. "Leur influence aurait-elle davantage de poids que celle de millions de paysans à travers le monde ?" demande Catherine Morand, membre de la direction de SWISSAID.

Henry Saragih, le coordinateur international de Via Campesina, a fait le voyage depuis l'Indonésie pour suivre à Genève cette très importante session du Conseil des droits de l'homme : « Nous sommes choqués que la Suisse, pays qui abrite le Conseil des droits de l'homme, soit le seul pays à se prononcer contre une proposition qui est si importante pour nous, paysans et petits producteurs, et qui devrait protéger nos droits économiques, sociaux et culturels », a-t-il estimé.

Action de Carême, Pain pour le prochain, SWISSAID et Uniterre rappellent que le

meilleur moyen de combattre la faim passe par un appui à la petite paysannerie. Et par la reconnaissance et le renforcement des droits des paysans et des paysannes sur la scène internationale, ce qu'ont heureusement parfaitement compris plusieurs Etats, mais pas la Suisse. L'espoir demeure donc que les exigences de Via Campesina puissent être entendues. Fort de l'appui de huit Etats, le Conseil des droits de l'homme va soumettre une résolution au mois de juin 2012. L'adoption de cette résolution permettra la rédaction d'une déclaration des Nations Unies sur le droit des paysans. « Nos partenaires et nous avons espéré que la Suisse s'engagerait en faveur d'une déclaration, ou au pire s'abstiendrait lors de cette session du Conseil des droits de l'homme. Nous lui demandons donc de se taire en juin prochain, au lieu de contrecarrer les efforts des paysans et des paysannes", conclut Valentina Hemmeler Maïga d'Uniterre, membre de la Via Campesina.

Pour de plus amples informations :

Valentina Hemmeler Maïga, Uniterre, 079 672 14 07; v.hemmeler@uniterre.ch